

Encombrants

Date de la collecte des objets encombrants pour 2014:

Mercredi 12 février, Lundi 16 septembre.

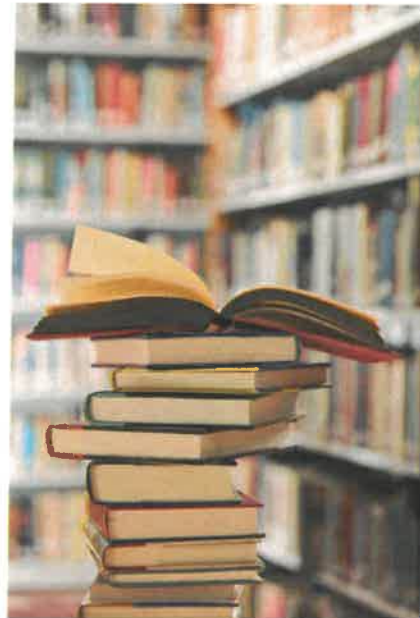
Date de collecte des déchets verts pour 2014

Du lundi 31 mars au lundi 8 décembre.



Urbanisme: PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Après trois années de travail et avoir passé les étapes administratives et réglementaires, le PLU est adopté et est maintenant opposable. Il est disponible en Mairie et sur le site internet : www.saint-forget.fr.



Salon du livre

Le thème cette année est « le lien »

Les journées du Salon « lireval » de Chevreuse se dérouleront du 17 au 29 mars 2014.

- Rencontres scolaires (élèves de collège et lycée) du 17 au 21 mars.
- Ouverture officielle du Salon le dimanche 23 mars par un Concert littéraire « Les Harmoniques » avec Marcus Maite.
- Conférence de Serge Tisseron « Les pièges de la Toile », (en partenariat avec le collège Pierre de Coubertin de Chevreuse).
- Soirée-découverte sur le monde du Compagnonnage (en collaboration avec les Amis de la Fondation Pierre de Coubertin).
- Rencontres scolaires (élèves du premier degré) du lundi 24 au vendredi 28 mars.

Le Salon ouvrira ses portes au public le samedi 29 mars 2014:

Dédicaces, Animations, Ateliers, Conférences, Spectacle et bien sûr la remise du prix Michel Tournier 2014 catégorie jeunesse et catégorie adulte

Bibliothèque municipale de Saint-Forget

Afin d'assurer l'ouverture de la bibliothèque chaque samedi après-midi, nous cherchons une personne susceptible d'assurer bénévolement une permanence par mois à la bibliothèque de Saint-Forget, le samedi après-midi de 14h à 18h.

SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

Saint Forget adhère à ce syndicat qui propose une activité basket.

Depuis 2 ans une section basket à l'ASC Cernay la Ville existe et pour se développer nous recherchons des sportifs de tous les âges à partir de 5 ans jusqu'à 5...

Le but de la création de cette section est de pouvoir participer aux championnats de la fédération française de basket (entraînements avec des coaches diplômés) ou de pratiquer ce sport en loisir.

Avec l'aide des coaches diplômés tous les joueurs à partir de 5 ans (baby basket) seront encadrés pour apprendre et progresser dans la pratique de ce sport dynamique.

VENEZ NOMBREUX ESSAYER gratuitement CE SPORT COLLECTIF MIXTE dès maintenant

LUNDI / MERCREDI à partir de 18 h 00 jusqu'à 20 h 30

En soirée le mercredi pour les plus grands (adultes) 20h30 22h15 semaine paire

AU GYMNASSE DE CERNAY près du terrain des sports .

- PASCAL 07.81.17.25.12

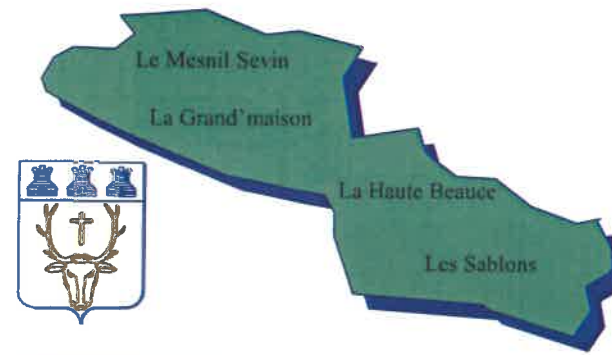
- SANDRINE basket.cernay@orange.fr



Bienvenue à Flora SELNET née le 29 janvier 2014. Félicitations aux parents.

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h
Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »



Le Ferréolien

Bulletin Municipal février 2014

Mot du Maire

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Cette fois ci nous y sommes ! Notre mandature se terminera le mois prochain et c'est avec beaucoup d'émotion que j'ai eu l'occasion, lors de la présentation des vœux aux ferréoliens, de souligner combien les liens qui nous unissent sont forts et le travail accompli la fierté de tous les membres de l'équipe.

Dans les prochains mois, les problèmes posés par les changements de gestion des territoires seront au menu de toutes les équipes nouvelles ou non :

Les changements de canton, l'intercommunalité, la proximité de la Métropole, la non-prise en charge par les services de l'Etat de l'instruction des documents d'urbanisme, les nouveaux rythmes scolaires...

Toutes ces problématiques demanderont réflexion, positionnement et synergie forte dans les infrastructures pour peser, autant que faire se pourra, sur les décisions qui nous concernent tous.

En mon nom et au nom de toute l'équipe, je vous souhaite une année 2014 pleine de promesses, de réalisations qui vous comblent et de bonheurs quotidiens.

Françoise GOSSARE, Maire

Noël des enfants.

Samedi 14 décembre 2013 était un jour très attendu des petits Ferréoliens. En effet ce jour-là, le Père Noël nous rendait visite. L'après-midi a commencé par le spectacle de la compagnie « Les streuhbles » intitulé « La sorcière du placard aux balais » qui a enchanté petits et grands par sa qualité et son interactivité. Ensuite le Père Noël tant attendu est arrivé avec sa hotte chargée de cadeaux pour tous les enfants. L'après-midi s'est terminé par une distribution de friandises.



Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h
Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »

Les prochaines élections municipales se dérouleront le 23 mars et 30 mars 2014.

Durée de la campagne électorale

La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 10 mars 2014 à zéro heure et close le samedi 22 mars 2014 à minuit. En cas de second tour, la campagne est ouverte le lundi 24 mars 2014 à zéro heure et est close le samedi 29 mars 2014 à minuit (art. R.26).

Ce qui change pour les élections 2014.

-obligation de déclaration de candidature dans les communes de moins de 1000 habitants ;

-Obligation de présenter une pièce d'identité permettant de justifier de son identité pour voter dans toutes les communes quelle que soit leur population ;

-Nullité des suffrages exprimés en faveur des personnes dont la candidature n'a pas été enregistrée en préfecture ou sous-préfecture.

Dépouillement :

Validité des suffrages

Les déclarations de candidature étant désormais obligatoires dans toute les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte.

Le fait que le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin de vote ne remet pas pour autant en cause la validité du bulletin et le nom ou les noms des autres candidats. Dans une telle hypothèse, seuls sont comptés les suffrages exprimés en faveur des candidats régulièrement déclarés (art. L.257).

Le panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats) reste autorisé, étant rappelé que ne sont pas pris en compte les noms de personnes qui ne se seraient pas régulièrement déclarées candidates.

Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas décomptés. Si l'ordre de classement des candidats sur le bulletin de vote ne permet pas de déterminer avec certitude le choix de l'électeur, le bulletin est alors nul.

Sont enfin valables les suffrages exprimés en faveur de personnes qui se sont portées candidates mais qui n'ont pas déposé de bulletins de vote.

Validité des bulletins de vote.

Seront ainsi valides :

-les bulletins comportant moins de noms que de personnes à élire ;

-les bulletins comprenant plus de noms que de personnes à élire et où il est possible d'établir un classement des noms permettant de départager les suffrages valables (premiers noms dans la limite du nombre de sièges à pourvoir) et les suffrages nuls (noms surnuméraires) ;

-les bulletins comportant à la fois le nom de personne(s) qui ont été déclarée(s) candidate(s) et de personne(s) non déclarée(s). Toutefois, dans ce cas, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates sont comptés ;

-les bulletins manuscrits

A noter que sont également valables les bulletins ne répondant pas aux prescriptions de format paysage, grammage et taille, sous réserve toutefois que leur présentation ne constitue pas un signe de reconnaissance de nature à porter atteinte au secret du vote et à la sincérité du scrutin.

Pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote

Article 1

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- 11° Permis de conduire ;
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- 14° Récépissé valant justificatif de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa à) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2° Titre de séjour ;
- 3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1.



Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »



Soirée beaujolais vendredi 22 novembre 2013

Beaucoup de monde ce vendredi à la salle communale pour cette « soirée beaujolais ». Tous les participants ont pu accompagner le beaujolais des réalisations culinaires que chacun avait apporté en toute convivialité.



Hobbies de Saint-Forget

Le 7 et 8 décembre avait lieu une exposition sur les hobbies des Ferréoliens. On pouvait y admirer diverses collections, les talents de peintres et d'encadrement, la passion de la mécanique, l'art de la poterie, l'art photographique, une collection de grès, les objets de la pâte à sel, les talents d'un peintre pastelliste, le goût de la nature et des fruits, la passion des mots avec la poésie.

Une très belle exposition qui a vu de très nombreux visiteurs durant ces deux jours et révélé les talents cachés des Ferréoliens. Merci à toutes et tous d'avoir accepté d'exposer vos œuvres pour le plus grand plaisir de tous.



Repas de l'amitié dimanche 15 décembre 2013

Retour au restaurant à la ferme de voisin pour cette édition 2013 du repas de l'amitié Le Chef M Romain GICQUEL avait préparé un repas festif et raffiné très apprécié de tous.

Une ambiance chaleureuse a permis à chacun de passer un moment agréable.



Prévisions calendrier des manifestations 2014 Foyer Rural ; commission animations :

1er semestre	2ème semestre
22 mars carnaval chandeleur	11 septembre assemblée générale
29 mars tournoi de pétanque du printemps	20 septembre tournoi de pétanque de l'automne
29 mars initiation à la country	8 novembre halloween
27 avril chasse aux œufs	21 novembre soirée beaujolais
16 mai soirée des adhérents	13 décembre Noël des enfants
14 juin fête de la musique	14 décembre repas de l'amitié
28 juin tournoi de pétanque de l'été avec barbecue le soir	

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h

Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48

adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »